

## Téléconférences de l'AMPQ- Hiver 2020

### Conférence : 45 minutes avec 15 minutes de questions

Cette formation s'adresse aux psychiatres, résidents en psychiatrie et autres professionnels de la santé

**Date** Le 5 février 2020 de 12 h à 13 h  
**Conférencier** Marc-André Roy, M.D.  
**Titre** *SDMplus « Shared decision making plus » : Le processus de décision partagé adapté en santé mentale*  
**Objectifs** À la fin de cette formation, le participant sera en mesure :

- De responsabiliser les patients à participer activement à l'élaboration de leur plan de traitement afin de favoriser l'adoption de ce dernier;
- D'accroître la collaboration entre les patients et cliniciens à l'aide d'outils et de techniques de communication avancée : *SDM* (processus de décision partagé), modèle de négociation de la méthode d'Harvard, écoute réflexive;
- D'améliorer les échanges d'information entre les patients et les cliniciens afin d'optimiser la communication de renseignements.

**Date** Le 4 mars 2020 de 12 h à 13 h  
**Conférenciers** Dary Croft, M.D., anesthésiologiste; Morgane Lemasson, coordonnatrice du CEECTQ et Simon Patry, M.D, psychiatre, directeur du CEECTQ  
**Titre** *Électroconvulsivothérapie et anesthésie : un partenariat indispensable*  
**Objectifs** À la fin de cette formation, le participant sera en mesure :

- De mesurer l'impact des divers agents anesthésiques utilisés en ECT;
- D'identifier les meilleures stratégies anesthésiques selon les particularités de l'utilisateur;
- De gérer la crise convulsive inadéquate (status).

**Date** Le 1er avril 2020 de 12 h à 13 h  
**Conférencière** David Sarfati, M.D.  
**Titre** *Psychopharmacologie, mise à jour en dépendances*  
**Objectifs** À la fin de cette formation, le participant sera en mesure :

- De se familiariser avec les mises à jour en termes de traitement des dépendances;
- De reconnaître les futures avenues de traitements.

**Date** Le 6 mai 2020 de 12 h à 13 h  
**Conférencier** Theo Kokivakis, M.D.  
**Titre** *Quand référer en neuromodulation?*  
**Objectifs** À la fin de cette formation, le participant sera en mesure :

- De décrire la population cible de la neuromodulation;
- D'analyser les cas cliniques où les traitements de neuromodulation sont appropriés;
- De comparer les différentes techniques de neuromodulation.

**Date** Le 3 juin 2020 de 12 h à 13 h  
**Conférencière** Robert Johnston, M.D., ACPM  
**Titre** *Divulgence d'un préjudice : les obligations et les bénéfices*  
**Objectifs** À la fin de cette formation, le participant sera en mesure :

- De décrire des situations dans lesquelles il y a une obligation de divulgation;
- De discuter des compétences requises pour une divulgation efficace, y inclut la documentation;
- De décrire ce qu'il faut documenter au sujet de l'incident/accident et la divulgation;
- D'expliquer l'effet d'un préjudice sur le bien-être des médecins et la sécurité des soins.

#### Membres du comité de développement professionnel continu (DPC) :

Richard Montoro, M.D., président du comité de DPC  
Vincent, Beaudry, M.D.  
Jacynthe Rivest, M.D.  
Jacinthe Saindon, M.D.  
Chatelaine Nolin, M.D., R4

#### PRENEZ NOTE QUE :

- Ce programme répond aux règles d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM).
- Cette formation s'adresse aux psychiatres, résidents en psychiatrie et autres professionnels de la santé
- L'AMPQ, via la cotisation de ses membres, a contribué financièrement à la tenue de cette activité.

La présente activité est une activité de formation collective agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat (MDC) du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ainsi qu'une activité de développement professionnel reconnue au sens que lui donne le Collège des médecins du Québec. Cette activité a été approuvée par la direction de Développement professionnel continu (DDPC) de la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

Vous pouvez déclarer un maximum de 5 heures pour l'activité globale, à raison d'une heure par téléconférence. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.

En vertu d'une entente conclue entre le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et l'American Medical Association (AMA), les médecins peuvent convertir les crédits obtenus au titre du programme de MDC du Collège royal en crédits de catégorie 1 de l'AMA PRAMC. Vous trouverez l'information sur le processus de conversion des crédits du programme de MDC du Collège royal en crédits de l'AMA à l'adresse [www.ama-assn.org/go/internationalcme](http://www.ama-assn.org/go/internationalcme)

La tenue de cette activité a été rendue possible grâce à une subvention à visée éducative de :  
HLS Therapeutics, Janssen, Pfizer et Purdue Pharma.